



Congés payés après un arrêt de travail de + de 30 jours

Par **vbob67**, le **18/09/2019** à **16:08**

Bonjour,

Peut-on prendre directement des congés payés après un arrêt de travail de + de 30 jours dans le secteur public ? Ou faut-il obligatoirement reprendre une journée de travail pour poser les congés ?

Merci de votre aide

Cordialement

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **18:19**

Bonjour,

Dans le secteur privé aucune disposition légale impose une reprise entre 2 suspensions de contrat.

Mais le secteur public peut prévoir une règle différente.